


Union Syndicale
Solidaires 21



Audience en référé pour les salarié.es de PROXIDENTAIRE

L'Union Syndicale Solidaires 21 accompagne, depuis déjà plusieurs semaines, les salarié.e.s du cabinet dentaire « PROXIDENTAIRE » dans leurs nombreuses démarches. En effet, les salarié.e.s se retrouvent dans une très grande précarité suite à la suspension des activités de la structure et le non-paiement de leurs salaires.

Alors que les services de l'Etat sont aux abonnés absents, et en particulier la Préfecture qui a refusé de recevoir une délégation de salarié.e.s, et que l'employeur ne donne plus la moindre nouvelle aux salarié.e.s, nous les accompagnons ce vendredi 10 septembre pour une audience (reportée le 03/09) en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir le paiement des salaires du mois de juillet et du mois d'août (cette procédure n'étant qu'une première étape). Il est important de rappeler qu'à l'heure actuelle, ces salarié.e.s ne disposent d'aucune aide.

L'Union Syndicale Solidaires 21 invite à venir soutenir les salarié.e.s devant le Tribunal Grande Instance (TGI) !

Soyons solidaires !

Rassemblement de soutien

**RENDEZ-VOUS devant le TGI (13 boulevard
Clémenceau à Dijon)**

Vendredi 10 septembre 21

-13h30-